



La passerelle est en danger

CHIÈTRES • Une passerelle métallique CFF datant de 1909, située sur le site ferroviaire, risque la destruction. Des associations veulent la sauver.



La passerelle datant de 1909 est un témoin de l'histoire du chemin de fer suisse. SYLVIE GENOUD JUNGO

AUDREY MOLLIT

La passerelle datant de 1909, enjambant les deux lignes ferroviaires de la gare de Chiètres est en danger. En effet, pour des raisons de sécurité, l'infrastructure devra être détruite si elle ne peut pas être restaurée d'ici à fin 2013.

L'enjeu est le suivant: compte tenu de l'importance patrimoniale de la structure, les CFF - actuellement propriétaires - sont prêts à la restaurer à leurs frais. A condition qu'elle soit ensuite cédée à un tiers ou à une association. Le dernier délai pour effectuer la donation a été fixé au 30 novembre 2013.

Et c'est là que le bât blesse: personne encore ne s'est porté volontaire pour devenir propriétaire de la passerelle. «Il est difficile de trouver des gens qui soient d'accord de s'engager sur le long terme», se désole Carmen Reolon, porte-parole de l'association «Pro Passerelle Kerzers». «Et ce dont nous avons besoin, c'est d'une structure fiable et durable.» Toutefois, la

commune de Chiètres serait prête à entrer en discussion, à condition que l'entretien et la viabilité de la passerelle soient garantis pour les 30 à 40 prochaines années. Ce qui implique de pouvoir rassembler la somme de 200 000 francs nécessaire à cette entreprise.

Pro Passerelle Kerzers a déjà réussi à réunir la moitié du budget requis. Plusieurs groupements se sont eux aussi investis dans cette recherche de fonds, dont Pro Fribourg et l'association Stellwerk Kerzers. Cette dernière s'est formée afin d'empêcher la destruction et de conserver le poste d'aiguillage mécanique de la gare de Chiètres, datant lui aussi du début du XX^e siècle.

Importance historique

Si autant de monde se mobilise pour sauver la passerelle de Chiètres, c'est qu'elle a une importance historique non négligeable. De fait, elle est un des derniers ouvrages piétons en Suisse. En effet,

presque toutes les infrastructures de ce type sont maintenant remplacées par des passages souterrains. En outre, son état de conservation est excellent. «La passerelle a conservé sa forme et ses matériaux d'origine, ce qui est remarquable», détaille Beat Winterberger, président de l'association Stellwerk Kerzers. Elle est donc un témoin de qualité de l'histoire des chemins de fer helvétiques.

De plus, elle fait partie d'un ensemble historique datant du début du XX^e siècle sur le site de la gare de Chiètres, qui fait quasiment office de musée à ciel ouvert. «On pourrait comparer l'ensemble à une partie du Musée des transports de Lucerne. Cela dit, la gare est utilisée tous les jours: c'est plus vivant», déclare Carmen Reolon. Pour cette même raison, l'ensemble de Chiètres présente également un attrait touristique.

La passerelle a déjà été sauvée de la destruction à deux reprises, en 2002 et en 2004. Le sera-t-elle une troisième fois? I

CONNAISSANCE 3 PAYERNE

Conférences variées

PIERRE KÖSTINGER

L'agriculture du XXI^e siècle: quels défis? Demain à 14 h 45 à l'aula du Collège Derrière-la-Tour à Payerne, c'est avec cette vaste interrogation que s'ouvre la troisième saison de Connaissance 3, un cycle de conférences organisées par l'Université vaudoise des seniors. Et l'homme qui tentera d'y répondre possède l'envergure de la question. Ancien conseiller d'Etat fribourgeois, Pascal Corminboeuf analysera quelques dilemmes importants qui traversent le monde paysan.

Dans le même esprit, huit conférences seront données jusqu'au mois de mars 2014, touchant des thèmes allant de la philosophie, de la production helvétique ou de la lutte contre les pirates en haute mer.

Selon les organisateurs, ces conférences se veulent une passerelle entre le savoir académique et la société. A noter que Fribourg reste le seul canton uni-

versitaire à ne pas posséder d'université des seniors. I

> Mercredi, 14 h 45, aula du Collège Derrière-la-Tour à Payerne. Entrée: 15 fr.

LE PROGRAMME

> **9 oct.**, Pascal Corminboeuf, ancien conseiller d'Etat fribourgeois: défi de l'agriculture au XXI^e siècle.

> **6 nov.**, prof. Paul-Bernard Hodel sur l'abbatiale de Payerne.

> **20 nov.**, prof. Roger Darioli: vieillir en bonne santé.

> **11 déc.**, prof. Jacques de Coulon: éthique pour un monde sans Dieu?

> **15 janv.**, prof. Nicolas Michel, ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, sur l'impunité des dictateurs, exceptionnellement à 18 h au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

> **12 fév.**, Alexandre Sacerdoti, ancien directeur de Chocolat Villars: produire en Suisse malgré le franc fort.

> **5 mars**, Marion Gétaz, de la Société Suisse-Chine, sur la Chine d'aujourd'hui.

> **26 mars**, Christophe Keckeis, ancien chef de l'armée suisse: la sécurité du bateau PlanetSolar en milieu pirate. PK

ROSSENS

Une nouvelle jeunesse pour la salle de sport

STÉPHANIE SCHROETER

Les travaux d'agrandissement de la salle de sport de Rossens vont pouvoir débuter. La Préfecture de la Sarine a octroyé, en fin de semaine passée, le permis de construire pour la transformation et la rénovation de la salle construite il y a plus de trente ans.

Utilisé par les écoles et les sociétés locales, le complexe sportif communal doit être rénové afin de correspondre aux normes de sécurité. Le projet, mis à l'enquête en novembre 2012 dans la «Feuille officielle du canton de Fribourg», a fait l'objet d'une opposition, émanant d'un

voisin, qui a été retirée en avril dernier.

Devisés à près de 5 millions de francs («LL» du 24 novembre 2012), les travaux prévoient notamment la construction d'un bâtiment adjacent à la salle de sport qui servira également de halle polyvalente.

«La toiture sera également refaite», indique Laurent Schwaller. Et le syndic de Rossens de préciser que l'accueil intrascolaire sera transféré dans les locaux fraîchement rénovés. La fin des travaux est prévue pour la fin septembre 2015. I

ASTRONOMIE

Nouveaux mondes, rayons cosmiques et sursauts gammas

MARC-ROLAND ZOELLIG

A quoi ressembleront les télescopes de demain? Percera-t-on un jour le mystère des rayons cosmiques? Comment naissent et meurent les étoiles? Et les galaxies, comment évoluent-elles au fil des milliards d'années? Peut-il y avoir de la vie sur les planètes extrasolaires? Que sont les sursauts gammas, ces bouffées de rayons observés aux confins de l'univers?

Source inépuisable de découvertes et pépinière de nouveaux mystères à résoudre, la science astronomique est au cœur d'un nouveau cycle de conférences. A compter de mercredi et jusqu'au mois d'avril 2014, six chercheurs de l'Observatoire de l'Université de Genève viendront parler de leurs recherches à l'invitation de la Société fribourgeoise d'astronomie.

Fêtant ses 35 ans d'existence, celle-ci reste fidèle à sa tradition consistant à offrir une plateforme d'expression à des professeurs exposant des concepts originaux, n'épousant pas forcément le courant dominant. Les conférences, qui se tiennent au CO de Jolimont (salle Michel Ducarroz). Entrée libre.

Mercredi, le Dr François Wildi parlera de l'instrumenta-

tion astronomique et de son avenir. Mis en service entre 1998 et 2000, les VLT (pour «Very Large Telescopes» ou «très grands télescopes») ont déjà permis des découvertes majeures. C'est à l'un de ces instruments qu'on doit notamment les premières images d'une exoplanète, immortalisées en 2004.

L'avenir des télescopes est au gigantisme: affichant des diamètres de 40 mètres (contre 8 pour les VLT), les instruments de la deuxième génération permettront - à l'image de l'EELT, pour «European Extremely Large Telescope» - devraient permettre à la science astronomique de franchir de nouveaux paliers. I

> Me 20h, Fribourg
CO de Jolimont (salle Michel Ducarroz).
Entrée libre.

PUBLICITÉ

26 ANS A VOTRE SERVICE
**PIERRE
NATURELLE**
FAÇADES EN MOLASSE
RENOVATION

ZI In Riaux
1728 ROSSENS
026 411 92 22
www.art-tisons.ch



EN BREF

VARIS À SENS UNIQUE

FRIBOURG Afin de permettre le raccordement de conduites au numéro 14, le Varis est mis en sens unique descendant jusqu'à vendredi, informe la ville de Fribourg.

ARRÊTÉ SANS PERMIS

BROYE Après avoir forcé un contrôle de police à Delley, hier vers 20h40, un conducteur de 30 ans a été stoppé par un barrage de la police vaudoise près du golf de Payerne. Sous le coup d'un retrait de permis et au volant d'une voiture sans plaques, l'homme a pris la fuite à tombeau ouvert vers Gletterens. Après avoir effectué plusieurs dépassements, il a fait un tête-à-queue avant Corcelles et a éclaté un pneu contre une bordure en béton. Le cow-boy a ensuite poursuivi sa route avant de terminer son rodéo à Payerne. La police fribourgeoise a trouvé sur lui de la marijuana, a indiqué cette dernière dans un communiqué. PK

FRIBOURG

Peine confirmée au Tribunal cantonal pour le pistolero du pont Saint-Jean

ANTOINE RÛF

Hier, le Tribunal cantonal a confirmé la peine de 23 mois et 20 jours de prison prononcée en octobre 2012 contre un quinquagénaire fribourgeois, accusé d'avoir mis en danger la vie de personnes, et d'avoir légèrement blessé l'une d'elles. La cour présidée par Michel Favre a exclu en une phrase que le tireur ait cru que son pistolet était chargé à blanc. Bon connaisseur des armes, il avait lui-même examiné le chargeur et ne pouvait que remarquer que les balles étaient réelles.

Le 29 juin 2008, A. A., un toxicomane de 55 ans, avait tiré quatre coups de pistolet en visant le sol, devant des fêtards réunis sous le pont Saint-Jean pour une fête. Un des participants avait eu une dent cassée suite au ricochet d'un caillou délogé par une balle. Il y a un an tout juste, le Tribunal

de la Sarine a condamné le tireur à deux ans de prison, dont douze mois ferme et un an assorti d'un sursis de cinq ans. Fâché de cette peine, qui dépassait de six mois les réquisitions du Ministère public, l'avocat de la défense, Jean-Philippe Troya, a fait appel.

Comme en première instance, l'avocat a chaussé les bottes et les lunettes de son client, qui avait soutenu durant l'instruction des versions différentes et contradictoires. Il a tenté de convaincre les juges que son client, persuadé que l'arme était chargée à blanc, n'avait pas voulu créer une situation dangereuse en ferrailant ainsi vers ses adversaires, ni même envisagé qu'il pourrait blesser quelqu'un.

Devant défendre un jugement qui avait dépassé ses propres réquisitions, le procureur Frédéric Chassot a mitraillé les positions de la défense, démontrant au

contraire la conscience et la volonté de l'accusé de faire usage d'une arme à feu chargée pour effrayer ses adversaires. Quitte à mettre, en toute conscience, leur vie en danger.

Tout avait commencé par des retrouvailles entre l'accusé et son fils, lui aussi toxicomane. Présentées comme «chaleureuses» par les deux hommes, elles avaient été perçues comme une bagarre à coups de pied et de poing par les participants à une fête sous le pont Saint-Jean, qui avaient envoyé les deux sôlots se disputer plus loin.

Aussitôt réconciliés, ceux-ci étaient allés chez le père chercher de quoi laver l'affront, et effrayer les empêchés de se tabasser en rond et en famille: un couteau pour le fils, un pistolet chargé pour le père, qui en avait fait usage en tirant à terre dans la direction de ses adversaires pour les effrayer. I